



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

☎ : 03.21.77.45.60
Pôle Vie Locale- Réussite et Solidarité
Projet Social
Direction des Centres Socioculturels
Lensois
Ref : AA/CD
Affaire suivie par Monsieur Abdelhamid
ANANE Directeur Adjoint du Centre
Socioculturel DUMAS/FLAMENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216204982-20231016-DEC_2023_351-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/10/2023

DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UNE
CONVENTION POUR QUATRE ATELIERS DANS LE
CADRE DES CAFES DES PARENTS PROGRAMMES LES
21/11/2023 ET 12/12/2023 DE 14H30 A 16H00 AU
CENTRE ALEXANDRE DUMAS, LES 14/11/2023 ET
19/12/2023 DE 14H30 A 16H00 AU CENTRE ANNIE
FLAMENT

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-
Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai
2020, décidant l'application des dispositions prévues à
l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu l'arrêté 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant
délégations à des Adjoints au Maire,

Vu le code de la commande publique, et notamment l'article
R2122-8,

Vu la consultation des prestataires suivants : Sébastien
CATTEAU, Rosa NOCERA, Bertrand PALAVIT, Delphine
PALAVIT.

Vu la proposition retenue, à savoir celle de Madame Rosa
NOCERA psychologue Diplômé d'Etat répondant au besoin
dûment recensé,

Considérant que la mise en place de quatre ateliers dans le
cadre des cafés des parents, qui se dérouleront les
21/11/2023 et 12/12/2023 de 14h30 à 16h00 au Centre
Alexandre DUMAS, les 14/11/2023 et 19/12/2023 de 14h30
à 16h00 au Centre Annie FLAMENT nécessite la signature
d'une convention avec Madame Rosa NOCERA
psychologue.

Décision N°2023 – 35A

DECIDE

ARTICLE 1: D'autoriser l'achat d'une prestation pour la mise en place de quatre ateliers dans le
cadre des cafés des parents, animés par Madame Rosa NOCERA psychologue Diplômé d'Etat,
dont le siège social se situe 9 rue Pasteur – 62680 MERICOURT.

ARTICLE 2 : Il sera conclu et signé une convention avec Madame Rosa NOCERA psychologue pour la mise en place de quatre ateliers dans le cadre des cafés des parents qui se dérouleront les 21/11/2023 et 12/12/2023 de 14h30 à 16h00 au Centre Alexandre DUMAS – 3 rue Gustave Courbet -62300 LENS, les 14/11/2023 et 19/12/2023 de 14h30 à 16h00 au Centre Annie FLAMENT-67 rue Auguste Lefebvre – 62300 LENS.

ARTICLE 3 : Le coût de l'intervention est fixé à 440 € (Quatre-cent quarante euros) sur présentation d'une facture conforme au devis, Madame Rosa NOCERA psychologue est non assujettie à la TVA selon l'article 293B du Code Général des Impôts. Le règlement s'effectuera par mandat administratif. Les crédits sont inscrits au budget 2023.

ARTICLE 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

ARTICLE 5 : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie Pôle Vie Locale-Réussite et Solidarité- Projet Social et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait à Lens, le 6 OCT. 2023



Pour le Maire
l'Adjointe au Maire

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH